

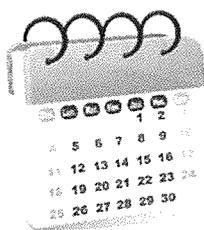
## Objet : *Pré-Inscriptions Annuelles aux accueils périscolaires et de loisirs 2022-2023*

Les pré-inscriptions annuelles pour la **rentrée scolaire 2022-2023** se dérouleront du **Lundi 25 Avril au Vendredi 03 juin 2022 inclus**.



### **Attention !**

**Les inscriptions effectuées au-delà de cette période pourront être prises en compte en fonction des places restantes.**



### **Vous trouverez ci-dessous la procédure de pré-inscription :**

Vous pouvez dès le Lundi 25 avril 2022, télécharger le dossier d'inscription disponible sur le site internet de la commune :  
<http://www.mundolsheim.fr/enfance-et-jeunesse/enfance/documents-a-telecharger/> ou le récupérer en version papier sur simple demande auprès du secrétariat du Service Enfance.

Deux possibilités de transmission du dossier s'offrent à vous :

- En version informatique, par mail à l'adresse : [enfance.secretariat@mundolsheim.fr](mailto:enfance.secretariat@mundolsheim.fr)
  - ➔ Afin de faciliter le travail de traitement des dossiers, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les documents remplis en version scannée, ou en remplissant directement les formulaires word ou pdf.  
AUCUNE PHOTO DE DOCUMENT NE SERA PRISE EN COMPTE.
  - ➔ Merci de veiller également à nous envoyer les différentes pièces jointes au sein d'un mail unique (par famille, ou par enfant) afin de pouvoir reconstituer le dossier plus facilement.
  - ➔ Un e-mail de confirmation de réception vous est toujours renvoyé en retour. Si vous ne recevez pas de réponse passé un délai d'une semaine, vous pouvez nous contacter directement par téléphone.



- En version papier, en prenant un rendez-vous avec la secrétaire du Service Enfance au 03.88.81.97.66.

### **Votre demande de pré-inscription ne vaut pas inscription !**

Un courrier de réponse et/ou de validation de vos demandes d'inscription vous sera envoyé par voie postale début juillet 2022.

Seuls **les dossiers complets** réceptionnés durant la période d'inscription seront pris en compte.

Dépassé cette période, les dossiers seront traités en fonction des places disponibles : une réponse sera apportée mi-août.

➤ **Critère d'admission des dossiers et modalités d'attribution des places :**

- ✓ **Transmission de tous les documents nécessaires à la constitution du dossier**, selon la procédure présentée plus haut.

La liste des documents à joindre en annexe figure sur la page 2 du document « Fiche d'inscription ».

- ✓ **Situation financière à jour** : Afin de valider un dossier d'inscription, la famille devra être à jour sur le plan financier. Les demandes de pré-inscriptions ne seront validées qu'après vérification du règlement de toutes les factures en date du 1er juin 2022.
- ✓ Les accueils du service enfance ont des capacités et des **effectifs maximums propres à chaque accueil et chaque site**. Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

- Délais de transmission du dossier d'inscription :

Les dossiers parvenus durant la période de pré-inscription (25.04.22 au 03.06.22) sont étudiés en priorité. Les dossiers transmis en-dehors de la période de pré-inscription sont étudiés en fonction des places disponibles.

- Situation géographique des familles :

Les familles domiciliées à Mundolsheim, et/ou dont les enfants fréquentent les écoles de la commune, sont prioritaires. Un accueil des familles extérieures est possible, en fonction des places disponibles.

- Fréquentation des enfants :

Les inscriptions régulières établies sous forme de forfaits sont prioritaires.

Les inscriptions irrégulières, par périodes d'inscriptions, sont possibles en fonction des places disponibles.

Les inscriptions ponctuelles peuvent être prise en compte en fonction des places restantes.

- Situation professionnelle des parents :

Une priorité dans l'attribution sera accordée aux familles dont les deux parents sont en situation de travail et qui n'ont aucun autre moyen de garde pour leur(s) enfant(s). Tout changement de situation professionnelle doit impérativement être signalé au service, et peut entraîner une modification dans l'ordre de priorité des places. Un justificatif professionnel est à joindre obligatoirement lors de l'inscription.



**Toute demande d'inscription validée est due et donnera lieu à une facturation.**  
**Merci de prendre note des nouvelles modalités d'inscription et d'annulation**  
**définies dans le Règlement Intérieur, mis à jour et effectif dès l'année scolaire**  
**2022/2023.**

*Nouvelles inscriptions :*



*Des questions ? Besoins d'informations complémentaires ?  
Connaître le fonctionnement pédagogique des différents accueils ?*

Un temps d'échange est prévu avec la directrice le **MERCREDI 08 JUIN 2022, à 14h.**  
Afin d'organiser au mieux cette réunion, **merci de nous indiquer** (lors de la transmission de votre dossier) **votre participation**, ainsi que le nombre de personnes présentes. Le lieu de la tenue de la réunion sera ainsi défini en fonction de l'effectif prévu, et vous sera communiqué par mail une semaine avant la date.

Un échange avec les animateurs en charge du groupe de votre enfant, ainsi qu'une visite des locaux, aura lieu au courant du mois de septembre.

